

République Française
Département Loire-Atlantique
Marsac-sur-Don

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la salle LES 3 ARCHES, la close 44170 Marsac-sur-Don sous la présidence de Monsieur de TROGOFF, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le dix-neuf juin deux mille vingt.

Vote
Nombre de voix exprimées :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : DE TROGOFF Hervé ; POUPARD Dominique ; PINSON-LERAY Géraldine ; COUROUSSÉ Gilles ; FIOT Nathalie ; ROUILLON Gérard ; TISSOT Yves ; ROPTIN Michel ; NAËL Benoit ; MONNIER Sarah ; SALMON Karen ; TEMPLÉ Aurélie ; VICET Régis ; DELORME Julie ; BOURDEAU Odile ; JACQMIN Philippe ; LE CALOCH Christian ;

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

Excusées : WEILAND Coralie (pouvoir à Mme Salmon) ; Gellé Bérange
(Pouvoir à M. Jacqmin)

A été nommé(e) secrétaire : Karen SALMON

2020-23 Affectation du résultat du budget principal

Le conseil municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître en clôture :

Investissement		
Exécution budgétaire	Dépenses	465 966,29
	Recettes	273 461,79
	Résultat/solde	-192 504,5
Reste à réaliser	Dépenses	25 576,13
	Recettes	42 400,00
	Solde	16 823,87
Report 2018	Excédent	243 265,25
	Déficit	-
Résultat	Excédent	50 760,75
	Déficit	-

Fonctionnement		
Exécution budgétaire	Dépenses	946 640,68
	Recettes	1 153 733,00
	Résultat/solde	207092,32
Reste à réaliser	Dépenses	-
	Recettes	-
	Solde	-
Report 2018	Excédent	50 431,91
	Déficit	-
Résultat	Excédent	257 524,23
	Déficit	-

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

LE CONSEIL,

VU les articles R2311-11 et R2311-12 du CGCT

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé en investissement R1068 :

- 198 665 €

DECIDE d'affecter en section de recettes de fonctionnement, chapitre non budgétaire, au compte R002 :

- 58 859,23 €

DECIDE d'affecter en section de recettes d'investissement, chapitre non budgétaire, au compte R001 :

- 50 760,75 €

A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/06/2020

Le Maire



Hervé de Trogoff